



REGLEMENT INTERIEUR NAGER COMME UN GAILLARD



Ce règlement est fondé sur les principes déontologiques du sport. Il fixe le cadre général des relations entre les nageurs, les parents et le club. Toutes les parties s'engagent à respecter les principes et les valeurs du présent règlement.

ACCÈS AUX SEANCES

Art.1 Adhérer à une association sportive n'est pas que passer un contrat avec le club en échange d'un service, c'est aussi participer à la vie du club et à son fonctionnement.
L'intégralité du montant cotisation+licence est due. Aucune demande de remboursement totale ou partielle ne sera prise en compte.

Art.2 Les horaires et jours de séance sont fixés annuellement et indiqués lors de l'inscription. Les séances ont lieu de **mi-septembre à mi-juin**. En fonction des impératifs fixés par la direction de la Piscine, certains horaires peuvent être modifiés ou annulés en cours d'année, sans compensation systématique.

Il n'y a pas de séances pendant les vacances scolaires. Des stages payants peuvent être proposés. Les places sont limités.

La dernière séance est toujours celle du samedi de chaque vacances scolaires.

Art.3 L'accès aux bassins s'effectue impérativement par l'accès collectif et la sortie par les tripodes (sortie public).

Art.4 Le regroupement des nageurs s'effectue au niveau du snack, par un référent ou un éducateur, à l'étage selon les modalités suivantes :

- **15min avant** : Appel des enfants
- **10min avant** : Accès aux vestiaires
- **5min avant** : Accès bassin
- **Heure de début de séance** : les enfants sont au bord.

Les parents doivent obligatoirement remettre leur enfant à l'éducateur responsable.

Art.5 Des vestiaires collectifs sont prévus pour les nageurs. Il faut se conformer à l'affichage présent dans le hall de la piscine et sur les portes.

Art.6 L'accès aux vestiaires et aux bassins sera refusé à tout nageur arrivant après l'heure d'accès aux douches.

Art.7 Les éducateurs se chargent de ramener les enfants aux vestiaires et ce sont les référents qui surveillent les douches, en respectant les mesures d'hygiène de l'établissement.

Art.8 Au retour des vestiaires, les enfants sont obligatoirement rendus à un de leurs parents ou à la personne désignée lors de l'inscription.

Art.9 En cas de problèmes, les parents doivent s'adresser au référent du créneau ou à l'éducateur responsable.

Art.10 Le bonnet du groupe est obligatoire (hygiène et reconnaissance). En cas de perte, le nouveau bonnet sera facturé **6€**.

Art.11 Les nageurs mineurs restent sous l'entière responsabilité des parents tant que l'éducateur responsable n'a pas pris en charge le groupe.

LE PRATIQUANT

Art.12 L'accès aux séances et au bassin ne peut se faire sans la production d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la natation de moins de 3 mois ou du QS Sport.

Art.13 Les garçons doivent utiliser les vestiaires collectifs « Hommes » et les filles, les vestiaires collectifs « Femmes ».

Art.14 Le nageur se présentera en tenue avec l'ensemble de son matériel, préviendra et s'excusera en cas de retard ou d'impossibilité de présence.

Art.15 Le nageur fera preuve de politesse et de respect envers l'ensemble des personnes gravitant autour du bassin (personnel municipal, entraîneur, nageur, membre du comité, parent, officiel, dirigeant...), respectera les lieux et la mise à disposition du matériel par le club et les municipalités. Les différends entre nageurs n'ont pas à perturber ni la séance ni le déroulement des compétitions.

Art.16 Le nageur est responsable de ses affaires personnelles. Il est conseillé de ne pas les laisser dans les vestiaires collectifs, elles doivent être rangées dans un casier. Il est conseillé de les marquer au nom de l'enfant.

Le club décline toute responsabilité en cas de dégradation, perte, vol d'effets personnels dans l'enceinte de la piscine ou sur les lieux de compétition.

LES PARENTS

Art.17 Les parents s'engagent à déposer leur enfant aux séances aux horaires fixés par le club. Les parents ne sont pas autorisés à entrer dans les vestiaires. Ils s'engagent à prévenir l'entraîneur de toute absence ou retard à la séance le plus rapidement possible. **Ils s'engagent à récupérer leurs enfants au plus tard, 15min après la fin de la séance.**

LES ENCADRANTS

Art.18 L'encadrant montre un intérêt identique à l'ensemble de ses nageurs.

Art.19 L'encadrant s'adressera au nageur de façon individuelle quand cela est nécessaire (respect de la confidentialité et intégrité du nageur). L'encadrant se réserve le droit d'exclure un nageur de la séance si celui-ci ne respecte pas les règles qui ont été établies, en lien avec le directeur technique

Art.20 Le club s'engage dans la formation de l'encadrement, des officiels, des bénévoles et des nageurs le souhaitant. Il s'engage à respecter la charte FFN environnementale ainsi que celle d'éthique et de déontologie.

COMMUNICATION

Art.21 La communication des événements et des changements de planning s'effectue :

- **Par l'application SportsRégions**, qui permet :
 - d'être informé par notification des événements et des changements de planning
 - d'avoir accès à l'ensemble des informations du club
- Par mailing,
- Par le biais du site du club (www.cnbrive.fr),
- Par les réseaux sociaux,
- Par EducaSwim,
- A l'aide du tableau d'affichage situé dans le hall de la piscine (proche de l'ascenseur).

HORAIRES D'ACCÈS AUX VESTIAIRES

Créneau	10h00 10h45	10h15 11h00	10h45 11h30	11h15 12h00	13h00 13h45	14h00 14h45	15h00 15h45	16h00 16h45	17h00 17h45	17h55 18h40	18h00 18h45	18h45 19h30	18h50 19h35
Appel	9h45	10h00	10h30	11h00	12h45	13h45	14h45	15h45	16h45	17h40	17h45	18h30	18h35
Accès vestiaire*	9h50	10h05	10h35	11h05	12h50	13h50	14h50	15h50	16h50	17h45	17h50	18h35	18h40
Accès bassin	9h55	10h10	10h40	11h10	12h55	13h55	14h55	15h55	16h55	17h50	17h55	18h40	18h45
Retour séance	10h45	11h00	11h30	12h00	13h45	14h45	15h45	16h45	17h45	18h40	18h45	19h30	19h35
Sortie vestiaires	10h55	11h10	11h40	12h00	13h55	15h00	16h00	17h00	18h00	18h55	19h00	19h45	19h50

* Plus d'accès possible après l'heure d'entrée aux vestiaires

LES PARENTS RÉFÉRENTS

Vous êtes intéressés ? Identifiez-vous lors de l'inscription :

L'école de natation nécessite l'investissement de parents référents qui aident au fonctionnement des séances. Ils sont les garants de la bonne organisation des aspects non pédagogiques. Tous les groupes doivent pouvoir compter sur des bénévoles afin de permettre un fonctionnement le plus fluide possible des séances, et permettre aux éducateurs de se concentrer sur l'enseignement. En résumé, le rôle du parent référent est donc d'aider l'encadrement en gérant l'accès des groupes aux vestiaires avec les missions suivantes :

- Il fait l'appel grâce au document présent dans la zone d'appel ou de manière dématérialisée et fait accéder les enfants aux vestiaires collectifs à l'aide de l'une des cartes « parent référent » présente dans le cahier d'accès.
- La carte qu'il doit utiliser est précisée sur le cahier d'appel.
- Il veille au bon déroulement de l'habillage et du déshabillage des enfants.
- Il est présent 5 min avant le regroupement des enfants.
- Il surveille le bon déroulement du passage dans les douches, et amène les enfants en sortie de pédiluve, où les éducateurs les réceptionnent.
- Il est présent 5 min avant la fin de séance et jusqu'à la sortie du dernier enfant.
- Il contacte le responsable de l'école de natation en cas de problème ou d'interrogation.
- Il participe à la réunion explicative du rôle du parent référent en début de saison.

Vous êtes intéressés ?

Identifiez-vous lors de l'inscription ou inscrivez-vous via le site du club (licence gratuite)